



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME  
LIGUE RÉGIONALE D'ESCRIME DE HAUTE-NORMANDIE

---

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Samedi 27 Novembre 2004

Salle des sociétés – Espace Saint Exupéry - rue Hélène Boucher - Bonsecours

**Membres du comité Directeur présents:** O. Istin, P. Anton, M. Dhaouadi, G. Jaffrezic.

**Membres absents :** J.M. Corlosquet (excusé), N. Coruble, J. Navarre.

**Clubs présents :** Evreux JA (L. Crepel), Gisors 3A (J. Delaporte), Vernon CE (pouvoir à M. Dhaouadi), Louviers CE (O. Istin), Le Havre CE (A. Gondoin), Le Havre SA (E. de Coninck), Rouen CE (P. Fausser), Damville MJC (A. Greenland), Bonsecours (I. Lafond), Dieppe FL (D. Coruble).

**Clubs absents excusés :** Bernay, ND de Gravenchon, Gournay.

**Clubs absents :** Les Andelys, MJC Fecamp , CE Vallée de Bresle, AS Rouen UC, Mimo-Théâtre Danse, Aqua Ferro Escrime, Guichainville, A L Montivilliers, ASM St Aignan, A E St Aubin, Stade Sottevillais, Les Loges, Deville Les Rouen.

L'Assemblée Générale Extraordinaire avait été convoquée une première fois mercredi 10 novembre à Bonsecours. A cette date le quorum n'avait pas été atteint : 41 voix présentes pour 78 minimum nécessaire. Conformément aux statuts en vigueur, l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée une deuxième fois ce 27 novembre 2004 peut donc délibérer valablement sans condition de quorum.

Ouverture de l'Assemblée : 9h40

**Ordre du jour :**

1. Lecture du projet de statuts la ligue
2. Approbation des statuts de la ligue
3. Mise en place de la commission de surveillance des opérations électorales.

**1. Lecture du projet de statuts de la Ligue**

Le Président propose une lecture article par article. Sur chaque article, lorsqu'il y a débat, l'article est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

**2. Approbation des statuts**

Après examen de l'ensemble des articles, les statuts sont soumis dans leur ensemble à une approbation de l'Assemblée.

**Vote de l'Assemblée**

Contre : 0. Abstention : 0

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

Une copie des nouveaux statuts de la ligue sera adressée à la sous-préfecture du Havre, avec la nouvelle adresse du siège social de la Ligue :

**Maison des associations, Boîte aux lettres n°27, 11 avenue Pasteur, 76000 Rouen.**

**3. Mise en place de la commission de surveillance des opérations électorales**

Comme le stipule l'Art 19.5 des nouveaux statuts, cette commission pourra être mise en place juste avant le début de la prochaine Assemblée Générale Elective du 18 décembre 2004 à Yerville.

Fin de la séance : 12h15.

Le Secrétaire,  
Mohamed Dhaouadi

Le Président,  
Olivier Istin